

Motion**demandant la création d'une crèche afin de recevoir les enfants des femmes et des hommes au chômage ayant trouvé un emploi mais pas de lieu pour garder leurs enfants**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la situation bien souvent précaire des sans emploi dans notre canton,
- le nombre de demandeurs d'emploi dans notre canton, 12 760 au mois de juillet 2001,
- le nombre de chômeurs et chômeuses, 8 481 au mois de juillet 2001, dont 49 % de femmes,
- le déficit de places de crèche dans le canton,
- l'obligation qui est faite à tout chômeur-euse de tout faire pour retrouver une place de travail,
- la/les pénalités encourues en cas de non-acceptation de place offerte ou trouvée,
- l'impérieuse nécessité pour ces personnes de pouvoir placer leurs enfants dans une crèche,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place les mesures adéquates afin de permettre, par la mise à disposition de places de crèche, la prise en charge des enfants des femmes et des hommes au chômage ayant trouvé un emploi,
- à veiller, qu'en cas d'impossibilité de placer leurs enfants dans une crèche, notamment parce qu'elles auraient trouvé un emploi, aucune sanction de nature à les priver de leur droit aux indemnités ou remboursement de celles-ci, soit prise à leur encontre.